

Séance du 30 janvier 2025

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le jeudi 30 Janvier 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, Mr Gilles Desbois.

Présents : M. Desbois Gilles, Mme Marchand Annie, Mme Pinna Cinthia, M. Barraut Frédéric, M. Jouveanceaux Jacky, M. Laurenceau Pascal, M. Racouchot Emmanuel, Mme Turlot Pauline, Mme Donguy Anne Laure, Mme Guillemenet Sabrina, Mme Plouvier Lysiane Mme Lory Lydie.

Excusés : M. Kielpinski Corentin qui a donné pouvoir à Mme Donguy Anne-Laure
M. Brun Stéphane qui a donné pouvoir à Mme Lory Lydie
M Merite Christian qui a donné pouvoir à M Desbois Gilles

Secrétaire de séance : M Racouchot Emmanuel

1 - APPROBATION PROCES VERBAL REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 19/12/2024 est adopté à l'unanimité des présents et pouvoirs.

2 – DELIBERATIONS

2.1 Travaux sylvicoles ONF.

Le Maire présente au conseil le programme d'actions à réaliser en 2025 sur 3 parcelles communales. Celui-ci concerne la préparation préalable à la plantation de la parcelle 2 située vers la lagune ainsi que des travaux d'entretien suite à la plantation récente de peupliers sur la parcelle 12 route de Saint Christophe ainsi que des travaux de nettoyage relatifs à la mise en vente, après retrait de lots d'affouages, d'une coupe sur la parcelle 13 en bordure du chemin de la Jonchère

Le montant du devis présenté par les services de l'ONF qui assure la maîtrise d'œuvre s'élève à 4 100 euros H.T. Les crédits nécessaires seront imputés en section de fonctionnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et pouvoirs.

2.2 Convention d'occupation du domaine public Déploiement bornes IRVE- sur la commune (installation de recharges pour les véhicules électriques)

Le Maire expose que la commune a fait le choix de confier depuis le 1er mars 2024 l'exercice de la compétence de l'installation de bornes de recharges au Grand Chalon.

Après un appel à manifestation d'intérêt 30 communes de l'agglomération ont été retenues dont Lans pour l'installation par la société EAZY CHARGE SERVICES filiale du groupe VINCI d'une structure avec 2 prises sur un emplacement qui reste à valider. Cette société s'engage à assumer toutes les charges liées à l'aménagement des emplacements et à la pose des bornes de recharges. La commune touchera une redevance fixe de 200 € H.T par place et par an plus une redevance variable selon consommations

Préalablement à la signature d'une convention avec l'occupant le conseil municipal doit délibérer favorablement et autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier en qualité de propriétaire du foncier mis à disposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et pouvoirs

2.3 Grand Chalon : Fonds Agglomération aux Projets Communaux (FAPC 2025)

Un aménagement du carrefour de la rue de la Farge avec celle de l'Etang du Coin étant à réaliser, à la demande la commission voirie un devis complémentaire a été sollicité auprès de l'entreprise Guinot retenue pour les travaux de réfection de la chaussée rue de la Farge prévus au 1^{er} semestre 2025.pour un montant de 24 000 €.HT

Les travaux de cet aménagement complémentaire rue de l'Etang du Coin sont estimés à 9 000 € HT et peuvent être subventionnés par le FAPC à hauteur de 4000 €. Le fonds de relance de l'investissement public local pourrait être également sollicité ce qui porterait l'aide financière à 50% du montant total HT des factures

Il est demandé au conseil de bien vouloir se positionner sur ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et pouvoirs.

3- TRAVAUX 2025

Le Maire présente un programme de travaux ou d'études prévus ou à prévoir pour l'année en cours à savoir :
Pour la voirie, rue de la Farge et carrefour avec rue de l'Etang du Coin ainsi que la réfection des bordures de trottoir sur la RD 123 suite au renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement et uniquement en complément des reprises consécutives aux travaux en cours.

Pour les bâtiments, une étude est à prévoir pour la réfection du logement communal après décision sur son devenir. L'installation des panneaux solaires sur le préau des écoles est prévue en mars L'étude de la rénovation énergétique du groupe scolaire et de l'aménagement des abords est à poursuivre.

Pour faire suite à l'engagement du conseil et après avoir pris l'attache des services du Sydesl les études relatives à l'enfouissement des réseaux aériens route de Saint Christophe jusqu'à hauteur de la rue du Moulin sont prévues au cours de cette année et les travaux en 2026.

Au vu de l'état de vétusté des panneaux d'affichage dans les quartiers des devis sont en cours de réalisation avec la prise en compte de desservir les secteurs non pourvus

4- CREDITS SCOLAIRES 2025

Mme Marchand présente les demandes de crédits de fonctionnement des enseignants du groupe scolaire qui sont identiques à l'année 2024 à savoir :

Fournitures scolaires : 46 € par enfant soit 5152 €

Renouvellement des jeux et livres : 350 € par classe soit 1750 €

Complément de matériel sportif : 300 €.

Abonnements magazines scolaires : 100 €.

Fournitures direction d'école : 100 €.

Petits trajets en bus : 100 € x 5 auxquels le conseil ajoute la somme de 306 € correspondant à un voyage pour séjour au centre Eden à Cuisery soit 806 €.

Le montant total des crédits pour 112 enfants s'élève à 8208 € soit 73,30 € par élève.

La commission scolaire réunie le 29 janvier ayant émis un avis favorable à cette demande ces crédits scolaires sont validés à l'unanimité.

Une dérogation scolaire pour l'accueil dans nos structures d'un enfant résidant à Saint Marcel est acceptée

Un spectacle de la compagnie Jarnicoton d'un montant de 800,00 euros TTC sera offert par la commune

L'Application Eclat est arrêtée car jugée peu pratique et remplacée par l'application gratuite

Educartable familles

5- COMPTES RENDUS DE REUNIONS DIVERSES

5.1 Schéma directeur des pistes cyclables du Grand Chalon.

Le Maire fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Saint Marcel le 20 décembre 2024 dont l'objet était de définir un itinéraire entre les deux communes suite au refus de la première proposition jugée inadaptée sur La commune de Lans. Un nouveau tracé a été proposé mais n'a pas été accepté par Saint Marcel qui évoque des travaux d'assainissement préalables à réaliser Chemin du Gravier. Dossier en cours

5.2 Groupe santé des communes de la paroisse

Mme Marchand dresse le bilan des réunions de ce groupe de travail dont les travaux ont pour objet la désertification médicale sur le secteur. Elle informe l'assemblée de l'existence de la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) présidée par Mme Bessard -Mandrillon pharmacienne à Saint Marcel.

La prochaine réunion de cette instance est programmée à Lans salle René Beudet le 4 février à 20h.

5.3 Réunion fibre optique périmètre des 37 communes de la zone AMI.

Le Maire fait le compte rendu de cette réunion qui s'est tenue dans les locaux du Grand Chalon le 27 janvier Pour ce qui concerne la commune sur une cible de 444 prises individuelles 436 sont raccordables. Pour les non fibrables 2 opérateurs pourront proposer des offres téléphoniques seules.

Pour ce qui concerne la suppression du réseau cuivre ADSL actuellement encore en fonction la fermeture commerciale est prévue au 31/01/2026 et la fermeture technique à partir de novembre 2027 jusqu'à novembre 2030 suivant les lots

5.4 CCAS du 21 janvier

Mme Lory fait le compte rendu de cette réunion .au cours de laquelle différents projets ont été évoqués :

Concours de belotte le 17/03/25 avec l'éventualité d'un deuxième selon les disponibilités de la salle polyvalente

Concours de pétanque le 30/08/25

Le marché gourmand nocturne ne sera pas renouvelé cette année

6- QUESTIONS DIVERSES

6.1 Suite à la signature définitive de l'acte de vente ce jour même la commune est propriétaire du terrain situé au centre bourg à proximité de la mairie pour un montant de 236 900 € frais d'acte inclus.

6.2 Les modalités de collecte du papier sur le territoire du Grand Chalon sont modifiées = A partir du mois d'avril ou mai ces papiers seront collectés dans le bac des déchets recyclables (couverture jaune)

6.3 Suite à un arrêt de travail d'un agent pendant un temps non défini la commune a fait appel à l'association Emplois Services 71 pour son remplacement dans la structure périscolaire.

6.4 Une prochaine délibération concernant la production d'énergies renouvelables et particulièrement les zones définies lors de la réunion du 28/12/2023 devra intervenir avant le 15/03/2025 pour valider ou modifier les dispositions retenues.

6.5 Les contes givrés sont reconduits pour 2025.

6.6 La journée citoyenne se déroulera le 05/07/ 2025.

6.7 Abris bus chemin de la mare : Une demande d'ajout d'une vitre de protection contre les intempéries est à envoyer au Grand Chalon.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au lundi 10 mars 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h07.